

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20220506

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation  
12 mai 2022

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, LEDRU Jacky, membres suppléants.

Date d'affichage  
12 mai 2022

Nombre de conseillers

### Étaient excusés :

En exercice : 42

M. BOSNYAK Yvan

Présents : 33

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à Renaud GAUTHIER

Votants : 38

M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

M. MÉTAIS Didier

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU

Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220518-D20220506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : MISSION LOCALE SARTHE NORD  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT – ANNEE 2022**

La Mission Locale Sarthe Nord remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi.

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 20210403 en date du 22 avril 2021 relative au renouvellement de la signature de la convention partenariale avec la Mission Locale Sarthe Nord et présente au Conseil Communautaire, le projet de convention de partenariat avec la Mission Locale Sarthe Nord, pour l'année 2022.

Cette convention définit les conditions d'interventions de l'association sur le territoire de la CCVBA :

- Tenue de permanences régulière sur le territoire,
- Mise en place d'une équipe territoriale pluridisciplinaire,
- Proposition d'une offre de service égale pour tous les jeunes (décentralisation des prestations, accueil, orientation, formation, ateliers...)

Le soutien financier de la communauté de communes pour l'année 2022 est de 17 232.60 € (soit 1,10 €/habitant – population prise en compte : 15 666 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, la convention partenariale avec la mission locale jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 19 mai 2022

Le Président,

Michel LEROY

~~COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS~~